

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 87

présenté par

M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 1ER A

À la fin de l'intitulé du titre I^{er}, supprimer les mots :

« sans s'affranchir de nos principes éthiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette modification du titre s'impose. En effet, il semble que les adaptations législatives prévues dans le Titre I s'affranchissent des principes éthiques au fondement de la bioéthique à la française.

Ainsi les dispositions prévues par le Gouvernement au Titre I peuvent diminuer l'effectivité du respect de ces principes.